



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

ÉDITION 2026

STAGES DE SECONDE

GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**GUIDE À L'ATTENTION DES ENTREPRISES
ET DES ASSOCIATIONS**



ENJEUX POUR L'ENTREPRISE OU POUR L'ASSOCIATION :

- ✓ Rapprocher le monde éducatif du monde économique et placer l'entreprise comme un partenaire de la communauté éducative
- ✓ Améliorer la connaissance des jeunes sur le tissu économique ou associatif local
- ✓ Se mobiliser sous l'angle de la responsabilité sociétale (RSE)
- ✓ Agir pour l'attractivité de son secteur d'activité ou de ses métiers
- ✓ Déconstruire les stéréotypes de certains métiers : insister sur le fait qu'il est possible d'exercer tous les métiers que l'on soit une femme ou un homme, quelles que soient les origines sociales et géographiques
- ✓ Acculturer notre jeunesse aux codes du monde du travail car ce sont les collaborateurs de demain
- ✓ Développer les compétences des jeunes à s'orienter sans a priori
- ✓ Bénéficier du regard des nouvelles générations et enrichir le cas échéant les pratiques professionnelles
- ✓ Valoriser ses collaborateurs dans un projet porteur de sens.

ENJEUX POUR LE STAGIAIRE :

- ✓ Se familiariser avec l'environnement professionnel, les métiers ses codes, son fonctionnement
- ✓ S'enrichir de l'expérience des professionnels rencontrés
- ✓ Travailler les compétences à s'orienter (boîte à outils) au travers de la connaissance du monde professionnel
- ✓ "Savoir ce que je veux faire mais aussi ce que je ne veux pas faire"
- ✓ Ouvrir le champ des possibles en termes d'orientation : en finir avec les stéréotypes...
- ✓ Développer la confiance en soi et les savoirs-être
- ✓ Prendre de la hauteur (boîte à outils - rapport d'étonnement)

7 POINTS CLÉS :

ACCUEILLIR UN STAGIAIRE DANS DE BONNES CONDITIONS

- 1 Identifier et informer le tuteur de stage. Son nom devra obligatoirement figurer sur la convention de stage.
- 2 Préparer et remplir les formalités administratives : convention à signer, assurance, attestation de droit à l'image (si besoin), "que faire si..." (boîte à outils)
- 3 Échanger avec le stagiaire en amont : informations pratiques sur l'entreprise, attentes, horaires, repas, tenue vestimentaire
- 4 Préparer la venue du stagiaire : aménager un espace, préparer les documents à lui remettre, rappeler les consignes de sécurité...
- 5 Établir un planning : horaires et activités (boîte à outils)
- 6 Prévoir de libérer du temps le jour J pour l'accueillir le matin de son arrivée
- 7 Des ressources intéressantes sur la génération «Z» :

<https://www.cesi.fr/fr/communiques/observatoire-societal-des-entreprises-enquete-aupres-des-jeunes-et-des-dirigeants-dentreprise-sur-la-gen-z/>

LES MISSIONS DU TUTEUR

- 1 Sensibiliser le stagiaire aux codes de l'entreprise
- 2 S'assurer du suivi du planning d'activités du stagiaire
- 3 Accompagner et transmettre les connaissances de base, les savoirs, savoir-être, savoir-faire et la culture d'entreprise
- 4 Permettre au stagiaire de réfléchir à son projet d'orientation
- 5 Suivre sa progression, son comportement global et son implication pendant la période de stage
- 6 Lui proposer des bilans de son expérience (boîte à outils) : autoévaluation et compétences à s'orienter / bilan classique de fin de stage.
- 7 Permettre au stagiaire de travailler son projet d'orientation en s'appuyant sur les documents du livret du stagiaire (annexe 1)

FICHE 1

PLANNING

ENTREPRISE : _____ NOM DU TUTEUR : _____ du / au / TÉLÉPHONE : _____

ÉLÈVE

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
MATIN	Visite des locaux et présentation de l'équipe Echange avec le tuteur/rice : attentes et intérêts de l'élève, déroulé du stage Présentation des documents fournis, focus sur les règles de sécurité ("fiche règles de sécurité")	Observation générale en laboratoire 2/2 Observer le fonctionnement de l'entreprise Bilan matinée, restitution dans le carnet de bord	Observation générale en boutique 1/2 Identifier et résumer les grandes activités du secteur ("fiches secteurs") Bilan matinée, restitution dans le carnet de bord	Observer et aider un.e professionnel.le en vente. Identifier les compétences mobilisées Associer un métier observé à des formations ("fiche métiers") Bilan matinée, restitution dans le carnet de bord	Interview tuteur/rice sur l'entreprise et prise de notes Remplir les documents fournis ("fiche entreprise, organigramme") Bilan matinée, restitution dans le carnet de bord
PAUSE DÉJEUNER					
APRÈS-MIDI	Découverte du fonctionnement de l'entreprise Observation générale en laboratoire 1/2 Bilan de l'après-midi, restitution dans le carnet de bord	Observer et aider un.e professionnel.le en labo. Identifier les compétences mobilisées Séance photos 1/2 Bilan de l'après-midi, restitution dans le carnet de bord	Observation générale en boutique 2/2 Interview de salariés sur leurs parcours ("fiche professionnel") Bilan de l'après-midi, restitution dans le carnet de bord	Faire une carte mentale de ses observations dans l'entreprise Observation relation fournisseurs / achats Bilan de l'après-midi, restitution dans le carnet de bord	Séance photos 2/2 Bilan matinée, restitution dans le carnet de bord Échanges avec le tuteur/rice. Fin du stage

FICHE 2

QUE FAIRE SI...

	Qui fait ?	Qui contacter ?	Quand ? Comment ?	Documents
En cas d'absence ou de retard	Élève ou Parents	Tuteur	Dès la 1 ^{re} absence ou retard Téléphoner au 0...	Certificat médical le cas échéant
En cas d'accident	Tuteur	Proviseur + Responsable légal	Téléphoner au 0...	Déclaration d'accident Sous 48 h au Proviseur
En cas de difficultés au cours du stage	Tuteur Élève	Nom enseignant Professeur référent + Proviseur	Téléphoner au 0...	Bilan Annexe 1

CADRE RÉGLEMENTAIRE

LES TEXTES



✓ [Bulletin officiel n°47 du 11 décembre 2025](#) (MENE2517062C Circulaire du 21-11-2025)

- Article D. 333-3-1 : En classe de seconde générale et technologique, les élèves accomplissent une séquence d'observation en milieu professionnel dans des entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou des collectivités territoriales. Les modalités d'application de ces dispositions, et notamment la détermination des catégories d'élèves pouvant être dispensés de la séquence d'observation au regard des autres services ou mobilités accomplis ou de l'orientation choisie par eux, sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.
- Article D331-1 (modifié par ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 - art. 3 (V)) : En application des dispositions des articles L. 4153-1 à L. 4153-3, L. 4153-5 et R. 4153-6 du code du travail, les établissements d'enseignement scolaire peuvent organiser, pour les élèves mineurs de moins de seize ans, des visites d'information, des séquences d'observation, des stages d'initiation, d'application ou des périodes de formation en milieu professionnel dans les établissements et professions mentionnés au premier alinéa de l'article L. 3111-1 du code du travail et à l'article L. 331-4 du code de l'éducation.
- Article D331-3 : Dans tous les cas, une convention est passée entre l'établissement d'enseignement scolaire dont relève l'élève et l'entreprise ou l'organisme d'accueil intéressé, selon des modalités définies par le ministre chargé de l'éducation.
- Article D331-6 (modifié par décret n°2019-636 du 24 juin 2019 - art. 1) : Les séquences d'observation ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Les élèves peuvent être admis à effectuer individuellement ces séquences, sous réserve que leur soient assurés un suivi par l'établissement d'enseignement scolaire et un encadrement dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Dans tous les cas, les conditions d'encadrement des élèves sont précisées dans la convention prévue à l'article D. 331-3.

DURÉE DE PRÉSENCE ET REPOS DES MINEURS

La durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel ne peut excéder deux semaines.

- ✓ **La durée journalière** est limitée à 7 h pour les élèves de moins de 16 ans et à 8 h pour les élèves entre 16 ans et 18 ans. Au-delà de 4h30 de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 mn consécutives.
- ✓ **La durée hebdomadaire** est limitée à 30 h pour les élèves de moins de 15 ans, et à 35 h pour les élèves de plus de 15 ans.
- ✓ **Les horaires journaliers** des élèves mineurs de 16 à 18 ans ne peuvent prévoir leur présence sur le lieu de stage après 22h et avant 6h du matin et pour les élèves de moins de 16 ans entre 20 h et 6 h.
- ✓ **Le repos quotidien** : pour chaque période de 24h, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à 14 h consécutives pour les élèves de moins de 16 ans et à 12 h pour les élèves de 16 à 18 ans.
- ✓ **Le repos hebdomadaire** des élèves mineurs doit avoir une durée minimale de 2 jours consécutifs.



LE DROIT À L'IMAGE

Autorisation de captation et de diffusion d'images photo ou vidéos

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Présentation du projet	
Date(s) et lieu(x) d'enregistrement	
Nom et adresse de l'entreprise	
Producteur (si différent) (Nom, adresse, statut juridique)	

Modes d'exploitation

Diffusion ou projection collective	Durée :	Pour un usage interne à l'entreprise Usages de communication externe de l'entreprise Autres usages institutionnels, À DÉTAILLER :
Diffusion en ligne	Durée :	Radio Télévision Internet (monde entier) Intranet (accès par authentification) Préciser le(s) site(s) et/ou canaux numériques : Préciser le(s) réseau(x) social/sociaux :
Autre support	Durée :	CD / DVD Impression papier Autre (préciser) : Destinataires :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de la personne susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Consentement de l'élève

Nom de l'élève :	On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement, et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet : mon image ma voix. Date et signature de l'élève mineur :
Prénom :	
Établissement scolaire :	

Autorisation des titulaires de l'autorité parental

Je soussigné(e) : (Prénom, NOM) : reconnais expressément que le mineur ci-dessus désigné n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, sa voix, son nom. Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation , sans aucune contrepartie financière, de son image sa voix, dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire. Elle est consentie avec les réserves suivantes : Floutage du visage (*) Image de groupe exclusivement (*) Pas de mention du nom (*) Pas de mention du prénom (*) (*) mentions à cocher ou rayer	Je soussigné(e) : (Prénom, NOM) : reconnais expressément que le mineur ci-dessus désigné n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, sa voix, son nom. Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation , sans aucune contrepartie financière, de son image sa voix, dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire. Elle est consentie avec les réserves suivantes : Floutage du visage (*) Image de groupe exclusivement (*) Pas de mention du nom (*) Pas de mention du prénom (*) (*) mentions à cocher ou rayer
Date et signature	Date et signature

Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avril 2024

ANNEXE

LIVRET DU STAGIAIRE

<https://www.ac-bordeaux.fr/stage-de-seconde-generale-et-technologique>

